



PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2023

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), M. MAHLER Etienne (2ème Adjoint),

Mmes BALZER Vanessa, CURTO Aïcha et MERCKLING Stéphanie

MM. JACKY Olivier et KUHLMANN Pierre

Membres excusés : MM. VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint) et
M. MERCKLING Claude (3^{ème} Adjoint) et Mme RECHT Anne

Date de convocation : 17 janvier 2023

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance et présente ses vœux aux membres présents.

Il informe les conseillers municipaux de la lettre de démission de Mme WISSEN Laetitia datée du 23 novembre 2022, courrier qui a été communiqué à Mme la Préfète du Bas-Rhin.

M. le Maire accueille par Mme OTERBEIN Valérie, agent ONF et demande l'autorisation de rajouter le point « Plan de coupe 2023 » à l'ordre du jour.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Vanessa BALZER

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Forêt communale – Plan de coupe 2023
- 3) Agent d'entretien
- 4) Éclairage public
- 5) Divers

Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Forêt communale – Plan de coupe 2023

Mme Valérie OTTERBEIN, agent ONF, informe les conseillers de l'évolution de l'exploitation de la forêt communale durant l'exercice 2022. Elle explique que des recettes plus importantes que prévues ont pu être comptabilisées (résultat net de 29.000,00 €), ceci en raison des arbres en dépérissement qu'il a fallu abattre suite aux conditions climatiques extrêmes de ces dernières années. La forêt subit un stress hydrique et thermique et cela peut également provoquer l'attaque de parasites. La situation est inquiétante dans les parcelles de hêtres, mais elle est un peu meilleure dans les peuplements mélangés.

Mme OTTERBEIN signale par ailleurs que les travaux en parcelle 2 sont conditionnés par la météo qui n'est favorable, les sols étant trop mouillés. De ce fait, la date pour la vente de bois de chauffage initialement prévue pour fin février ne pourra pas avoir lieu, le débardage ne pouvant être réalisé dans les temps.

Elle présente le programme des travaux d'exploitation et les prévisions de coupes. Ces états font ressortir un montant de 8.880.- € HT en dépenses d'exploitation et une recette brute prévisionnelle de 25.210.- € HT pour les coupes à façonner, soit un bilan net prévisionnel de 16.330.- € HT. Mais elle précise que l'exploitation de la parcelle 7 peut être reportée en 2024 et de ce fait lisser les recettes sur 2 ans étant donné que le programme établi ne prévoit pas de coupes spécifiques en 2024.

Des travaux sylvicoles en parcelle 6 sont prévus pour un montant de 550,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de coupe pour 2023 en prenant en compte les travaux d'exploitation de la parcelle 2 et de prévoir la parcelle 7 pour l'exercice 2024 et d'accepter la réalisation des travaux sylvicoles présentés dans le programme d'actions pour 2023
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents concernés et à prévoir les montants correspondants au budget primitif 2023,

Objet 3 : Agent d'entretien

M. le Maire explique aux conseillers que suite à la création d'un poste d'agent technique pour l'embauche d'un agent pour le nettoyage des écoles et de la mairie en date du 8 juin 2021 pour une quotité horaire de 7/35^{ème}, il convient de revoir le niveau de rémunération de ce poste au vu de l'inflation enregistrée ces derniers temps. Il précise que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il

ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

De ce fait il propose de rémunérer ce poste à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 7/35^{ème}.

Après délibération, les conseillers décident à l'unanimité :

- de porter la rémunération du poste d'adjoint technique à l'échelon 10 du grade pour une durée hebdomadaire de service de 7/35^{ème}.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents ou contrats concernant ce poste.

Objet 4 : Éclairage public

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour suivre les recommandations gouvernementales dans le cadre du plan de sobriété énergétique et comme cela est déjà le cas dans les communes voisines, il soumet le projet d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Cela permettrait d'une part de réduire la facture de consommation d'électricité ainsi que de lutter contre les nuisances lumineuses. L'éclairage public étant de la compétence de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, celle-ci a chargé Électricité de Strasbourg de procéder aux aménagements nécessaires.

Il explique qu'en ce qui concerne le réseau d'éclairage public de la commune de Schillersdorf, celui-ci comporte 3 armoires électriques auxquelles sont rattachées 88 lampadaires dont 26 fonctionnent en ampoule led (le lotissement, la rue Klamm et derrière la Mairie) et de ce fait consomment déjà moins d'énergie. D'autre part, une partie des lampadaires diminuent d'intensité et dans la rue du Pasteur Schroeder s'éteignent un sur deux à partir de 23h00.

Pour pouvoir réaliser l'extinction de nuit, il faut équiper les armoires d'horloges astronomiques, opération qui sera réalisée par les services d'Électricité de Strasbourg dont la proposition d'intervention pour la mise en place des horloges est de 2.160,00 € TTC pour une économie attendue de 1.500,00 € TTC.

Par contre, le problème de la Salle Polyvalente est soulevé, en effet un lampadaire faisant partie du réseau se trouvant devant le bâtiment, il ne serait pas opportun d'éteindre celui-ci pour des raisons évidentes de sécurité lors de location de la salle. Il convient donc de vérifier s'il est possible de faire fonctionner ce lampadaire de façon indépendante.

De ce fait, M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux de mise en place d'horloges astronomiques et de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 dans toutes les rues de la commune. Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population ainsi que d'une signalisation spécifique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'interrompre l'éclairage public la nuit de 23h00 à 5h00 dès que les horloges astronomiques seront installées et/ou programmées et ceci pour une période d'essai de 3 mois ;

- de charger M. le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure (horaires d'extinction et les mesures d'information de la population) ;

Objet 5 : Divers

- M. le Maire informe les conseillers d'une demande de subvention pour un voyage scolaire d'élèves de 3^{ème} du collège d'Ingwiller.
Après discussion, il est décidé et ce jusqu'à nouvel ordre, de verser une subvention de 30,00 € par élève domicilié à Schillersdorf, participant à un voyage scolaire, sur production d'un justificatif de participation.
- M. le Maire fait savoir qu'il a participé à une réunion avec le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) pour les travaux de rénovation de la station d'épuration d'Obermodern-Zutzendorf-Schillersdorf, station qui date de 1979 et qui est en fin de vie.
L'attribution des marchés pour cette réalisation a été faite pour un montant de 1.285.000 € étant entendu que certaines parties seront rénovées. Le démarrage des travaux est prévu à partir de février 2023.
Pour le financement de cette opération, une augmentation du tarif de l'assainissement a été votée qui passe de 2,08 €/m³ à 2,28 €/m³ en 2023.
- Il est rappelé que le recensement de la population est organisé du 19 janvier au 18 février 2023 dans la commune et qu'il convient de faire les démarches le plus rapidement possible.
- M. le Maire propose une visite des installations du Syndicat des Eaux d'Offwiller et environ, la date du 13 mai 2023 est retenue.

Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :

- M. le Maire informe les conseillers d'une décision du Maire concernant un avenant dans le cadre du marché public des travaux d'aménagement de la MAM pour le lot n° 10 – Électricité de la Société MEYER en accord avec la commission finances réunie à cet effet en date du 6 décembre 2022. Cet avenant d'un montant de + 1.407,89 € HT par rapport au montant initial de 13.672,02 € HT représente une évolution de +10,30 % de ce lot dont le total s'élèvera donc à 15.079,91 € HT.
- M. le Maire informe les conseillers d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prise, ceci dans le cadre de ventes de biens, la commune renonçant ainsi au droit de préemption urbain. Il s'agit de la transaction suivante :
 - DIA 10/2022 en date du 19 décembre 2022 – Vente d'une parcelle au lieu-dit Hintergass

La séance est levée à 23 h 00

Feuillet de clôture de la séance du 24 janvier 2023 :

Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Forêt communale – Plan de coupe 2023
- 3) Agent d'entretien
- 4) Éclairage public
- 5) Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)
MAHLER Etienne (2ème adjoint)
BALZER Vanessa
CURTO Aïcha
JACKY Olivier
KUHLM Pierre
MERCKLING Stéphanie

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc
Maire

BALZER Vanessa
Secrétaire de séance